



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le mardi 5 septembre 2023, à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de la compagnie Électro Kingsey Inc., concernant l'immeuble situé sur les parties de lots 6 189 040, 5 741 468 et 5 741 429 du cadastre du Québec (*référence aux parcelles 3, 4, 5, 6, 7 et 12 du plan de lotissement de M. Yves Drolet, arpenteur-géomètre, minute 15 712*), et ayant pour objet, si la demande était acceptée, l'aménagement d'un stationnement, en contradiction avec le règlement de zonage n° 2021-12, et concernant l'article suivant:
 - Selon le calcul du nombre de cases minimales de stationnement requis par usage prévu à l'article 9.1.2 du *règlement de zonage n°2021-12*, il devrait y avoir un minimum de 51 cases pour un bâtiment ayant une superficie de bureau de 283 m² et une superficie d'entrepôt de 8 366 m². Le projet consiste à aménager un maximum de 48 cases de stationnement.

Usages	Nombre minimal de case
n) Établissements industriels	1 case par 30 m² de superficie de plancher allouée à des fins de bureau . 1 case par 200 m² de superficie de plancher allouée à un entrepôt . 1 case par 100 m² de superficie de plancher allouée à la partie restante du bâtiment industriel.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 5 septembre 2023 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 16 août 2023.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière